

Image not found or type unknown



Mise en conformité du RC copro LOI ELAN.

Par **oyster**, le 31/01/2022 à 19:23

Bonjour,

Qui peut se charger de ce travail difficile à chiffrer !.....

Le géomètre expert qui ne fait que mettre en avant le travail à effectuer sans faire

l'établissement du "modificatif" ?

Un avocat ?

Un notaire qui dans tous les cas doit concrétiser la modification par un acte ?

Un syndic ?

Cordialement .

Par **Marck.ESP**, le 31/01/2022 à 19:41

Bonjour

A titre d'information

<https://www.informationsrapidesdelacopropriete.fr/etudes-juridiques/5422-copropriete-comment-proceder-a-la-mise-en-conformite-du-reglement-de-copropriete?>

Par **oyster**, le 31/01/2022 à 20:49

Re ;

Merçi je vais lire attentivement ,car le devis que j'ai reçu pour une copro

d'un géomètre expert sur ma demande (par le syndic) laisse la place

à beaucoup de questions sur le prix total !!....

et , comme pdt de séance ainsi que du CS ,il est indispensable

d'éclairer ma lanterne;

cordialement.

Par **oyster**, le **01/02/2022** à **22:44**

Bonjour,

Dans le cadre de la mise en conformité le syndic demande à tous les copros les titres de propriété

Autant se dire que la mise à jour entre la première Ag ,puis le vote de la modification

lors de la seconde AG amène ensuite un acte notarié peut prendre au minimum

deux ,voir trois ans !.....